



Le Ministre de l'Éducation nationale et
de l'Enfance et de la Jeunesse,

Vu le règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 fixant les conditions d'admission au stage, le déroulement du stage et l'examen de fin de stage ouvrant l'accès aux fonctions de formateur d'adultes, notamment le chapitre Ier.- L'examen-concours d'admission au stage des fonctions de formateur d'adultes ;

Arrête

Article unique: Pour la fonction de formateur d'adultes en informatique, le concours de recrutement comporte les épreuves de classement suivantes:

A) Une épreuve écrite se composant de deux parties

- L'une des deux parties porte sur les connaissances techniques de base d'un ordinateur de type PC, le système d'exploitation Windows (XP) pour stations de travail et les systèmes d'exploitation pour réseaux informatiques (Windows 2003 et Linux).
- L'autre partie porte sur les connaissances théoriques en matière de réseau.
Manuel de référence: Computer Networks (International Edition) by Andrew S. Tanenbaum; PH/PTR.

Durée de l'épreuve: 3 heures.

Langue allemande, française ou anglaise, au choix du candidat.

Toute utilisation de notes ou de documentation est proscrite.

Coefficient: 1.

B) Une épreuve écrite se composant de deux parties

- L'une des deux parties porte sur les connaissances théoriques en programmation.
Manuel de référence: Robert Sedgewick, Kevin Wayne: Algorithms (Fourth Edition), Addison Wesley, ISBN-13: 978-0-321-57351-3
- L'autre partie comprend des questions similaires à celles de l'épreuve en informatique, branche « Bases de données », à l'examen de fin d'études secondaires techniques de la division technique générale, section informatique.

Durée de l'épreuve: 3 heures.

Langue allemande ou française, au choix du candidat.

Toute utilisation de notes ou de documentation est proscrite.

Coefficient: 1.

- C) Une épreuve orale consistant à développer, en présence du jury, un sujet de nature informatique. Le sujet est fixé par le jury. Il est à présenter pour un public averti.

Durée de la présentation: 15 minutes.

Langue allemande ou française, au choix du candidat.

Seuls supports autorisés: le tableau noir et au maximum 2 transparents pour présenter des illustrations graphiques.

Coefficient: 2.

Luxembourg, le 28 février 2014

Le Ministre de l'Éducation nationale
de l'Enfance et de la Jeunesse,

